

Projet de parc éolien La Mitis

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 19 SEPTEMBRE À LA RÉDEMPTION

Québec, le 28 août 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra une séance d'information sur le *Projet de parc éolien La Mitis* par EEN CA La Mitis S.E.C. et Énergie renouvelable de La Mitis S.E.C. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 19 septembre, à compter de 19 h 30, à la Salle Viateur-Labonté, 68, rue Soucy, à La Rédemption**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 12 octobre 2012.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 12 octobre 2012, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque municipale de La Rédemption, 68, rue Soucy**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

EEN CA La Mitis S.E.C. et Énergie renouvelable de La Mitis S.E.C. souhaite implanter un parc éolien d'une puissance totale de 24,6 MW, déployée par 12 éoliennes REpower de 2,05 MW chacune. Ce parc serait entièrement localisé sur les terres privées de la Seigneurie du Lac-Mitis, dans un secteur forestier non habité du territoire non organisé du Lac-à-la-Croix, dans la MRC de La Mitis. La durée d'exploitation serait de 20 ans.

Le projet prévoit, notamment, l'amélioration de chemins existants, la construction de 4,7 km de nouveaux chemins, l'aménagement d'un réseau collecteur électrique majoritairement souterrain et l'installation de mâts de mesure de vent permanents. Le coût du projet s'élèverait à près de 70 M\$ et la mise en service est prévue pour décembre 2014.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, les principales répercussions liées à la construction du parc éolien porteraient sur les milieux biologique et humain ainsi que sur l'économie.

Du point de vue du milieu biologique, l'étude d'impact mentionne notamment que le déboisement requis pour la construction du parc éolien, incluant les nouveaux chemins, entraînerait le déboisement de 28,4 ha. Le réseau collecteur traverserait, sur une distance de 292 m, un peuplement forestier propice à la présence de plusieurs espèces floristiques à statut particulier. Pour minimiser les modifications d'habitats de ces espèces, le déboisement serait limité de part et d'autre de l'emprise actuelle du chemin existant au moment de l'installation du réseau collecteur. S'il s'avérait nécessaire de déboiser hors de l'emprise actuelle du chemin, le promoteur effectuerait un inventaire afin de vérifier la présence d'espèces à statut particulier. Si tel était le cas, d'autres mesures seraient déterminées pour minimiser les répercussions. De plus, le déboisement pourrait modifier l'habitat et entraîner la perte potentielle d'abris pour certaines espèces fauniques à statut particulier. Dans le cas des oiseaux, le promoteur éviterait le déboisement, dans la mesure du possible, durant la période de nidification.

Concernant le milieu humain, les travaux prévus en phase d'exploitation et la présence des éoliennes pourraient perturber certaines activités récréatives offertes sur la portion du territoire correspondant au parc éolien. À ce sujet, le promoteur entend assurer des communications constantes et directes avec le propriétaire de la Seigneurie du Lac-Mitis afin de faciliter l'harmonisation des activités d'exploitation du parc éolien avec les autres activités sur le territoire.

Enfin, toujours selon l'étude d'impact, le projet générerait plus de 70 emplois en phase de construction ainsi que deux postes à temps plein pour l'entretien et l'exploitation du parc éolien.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 12 octobre 2012, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-la-mitis@bape.gouv.qc.ca.